



Subventions aux sociétés de Sports et de Loisirs

Formulaire de demande de subvention – Année 2022

L'article 7 du règlement sur les subventions aux sociétés de sports et de loisirs stipule que les sociétés voulant obtenir un soutien financier doivent, entre autres documents, remettre le **formulaire officiel de demande** tel que produit par la Commune. Ce présent document constitue ledit formulaire et doit être rempli et remis à la Commune par la société désirant obtenir une subvention en 2022.

Le règlement peut être consulté au lien suivant : <http://www.commune-cransmontana.ch/services-municipaux/sports-loisirs-culture-et-culte/culte-1361>

Nom de la société

Personne de contact pour les subventions (Nom, téléphone et e-mail)

Nombre de membres actifs de la société*

Dépenses annuelles moyennes de la société sur les 3 dernières années

(p.ex. CHF 30'000.- de dépenses moyennes sur les 3 dernières années...)

Encadrement de la société : nombre de cadres de votre société détenant un diplôme valable et reconnu par la Confédération ou par votre fédération et type de diplôme

Formations offertes aux jeunes : nombre de formations ou cours offerts spécifiquement aux jeunes de moins de 16 ans (p.ex. : 3 répétitions hebdomadaires durant 32 semaines...)

Nombre de cours ou répétitions organisés annuellement
(p.ex. : 3 répétitions hebdomadaires durant 32 semaines...)

Nombre de manifestations publiques organisées par la société sur le territoire communal (hors compétitions) (p.ex. : 2 concerts, loto)

Utilisation régulière et gratuite d'infrastructures communales
(p.ex. : 2 utilisations hebdomadaires de la salle de gym de Martelles durant 32 semaines)

Participation bénévole à des événements ou manifestations organisées ou soutenues par la Commune (p.ex. : participation de la société au marché de Noël, Carnaval)

Partenaires ou soutien autre que la municipalité lors de l'organisation de manifestations
(p.ex. : ACCM, CMTC, autre...)

Les documents suivants doivent être remis en même temps que ce formulaire dûment complété :

1. Les Comptes d'exploitation et le Bilan annuel de la société de l'année précédente, ainsi que le rapport signé des réviseurs de compte.
2. Le PV de la séance de l'assemblée générale de la société de l'année précédente signé par les personnes autorisées.
3. Les statuts de la société de même que les coordonnées des membres du comité, avec leur fonction, si ceux-ci ne devaient pas être en possession de la Commune, ou s'ils devaient avoir subi des modifications depuis leur dernière transmission à la Commune.

Par leur signature, la personne / les personnes suivante(s) demandent à la Commune de Crans-Montana, pour la société, l'octroi d'une subvention. Il(s) certifie(nt) que les informations transmises sont correctes.

Date de la demande :

Prénom, Nom, fonction, signature

Prénom, Nom, fonction, signature

En cas de question sur le règlement, les démarches à entreprendre ou toute question en lien avec l'attribution des subventions, la personne suivante se tient à votre disposition :

Mme Diana Crettol – Responsable administrative – 027 486 18 03 –
diana.crettol@cransmontana.ch

* Si besoin, nous vous prions d'utiliser le verso de ce document.